

LOI N°2011-29 DU 18 NOVEMBRE 2011

portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 13 janvier 2011 entre la République du Bénin et le Fonds de l'OPEP pour le Développement International (OFID) dans le cadre du financement partiel du projet de construction du tronçon Kandi-Ségbana-frontière Nigéria du projet de la route frontière du Burkina-Faso-Kérérou-Banikoara-Kandi-Ségbana-frontière du Nigéria

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté en sa séance du 04 novembre 2011,

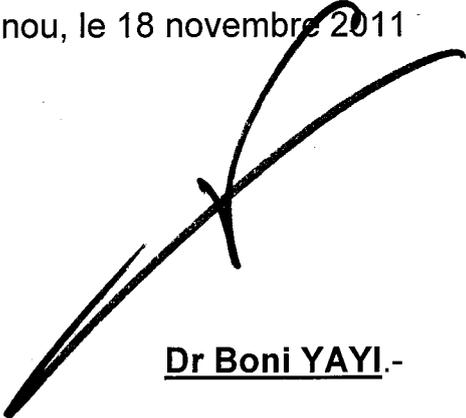
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant de onze millions (11 000 000) de dollars des Etats-Unis soit cinq milliards cinq cent millions (5 500 000 000) de francs CFA signé 13 janvier 2011 entre la République du Bénin et le Fonds de l'OPEP pour le Développement International (OFID) dans le cadre du financement partiel du projet de construction du tronçon Kandi-Ségbana-frontière Nigéria du projet de la route frontière du Burkina-Faso-Kérérou-Banikoara-Kandi-Ségbana-frontière du Nigéria.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi d'Etat.

Fait à Cotonou, le 18 novembre 2011

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

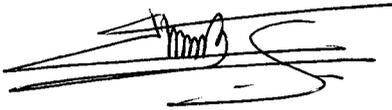


Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



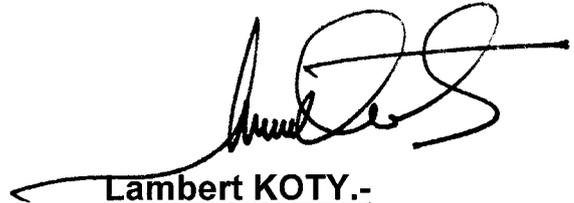
Pascal Irénée KOUPAKI.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Alayi Adidjatou MATHYS.-

Le Ministre des Travaux
Publics et des Transports,



Lambert KOTY.-

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 PM/CCAGEPPDDS 4 MTPT 4 AUTRES
MINISTERES 23- SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3-
BCP-CSN-IGAA 3- UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JO 1.-

01

01

